



HAL
open science

La restitution et le réemploi des installations libérées par l'armée des Etats-Unis en 1966-1967. Une tâche immense ,compliquée et difficile

Pierre Charles Labrude

► To cite this version:

Pierre Charles Labrude. La restitution et le réemploi des installations libérées par l'armée des Etats-Unis en 1966-1967. Une tâche immense ,compliquée et difficile. 2024. hal-04795589

HAL Id: hal-04795589

<https://hal.science/hal-04795589v1>

Preprint submitted on 21 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La restitution et le réemploi des installations libérées par l'armée des Etats-Unis en 1966-1967. Une tâche immense, compliquée et difficile

Pierre Labrude

Centre régional universitaire lorrain d'histoire, université de Lorraine, Nancy

La décision du général de Gaulle, rendue publique en début d'année 1966, d'imposer le retrait à brève échéance de toutes les forces militaires étrangères présentes sur le territoire national, va rendre disponible à court terme un très grand nombre d'installations de toutes sortes et relevant de plusieurs nations et de plusieurs organisations. Avant de traiter le sujet de cette étude, et afin de pouvoir l'exposer et d'en faire comprendre, autant que possible, toute la complexité, envisageons, dans un propos liminaire, de quelles installations il s'agit et dans quel contexte elles ont été créées.

Les dépôts installés par l'armée des Etats-Unis dans notre pays, au début des années 1950, s'inscrivent dans le cadre de la création d'une ligne de communication (*Line of Communication* ou *Communication Zone, LOC* ou *ComZ*) que l'*US Army* institue à la suite de la signature de deux accords bilatéraux spécifiques et d'un traité international qui ne l'est pas. Il s'agit d'abord de l'accord Bidault-Caffery du 16 février 1948, puis - et surtout - de l'accord Parodi-Bruce du 6 novembre 1950, entre lesquels s'est "inséré" le traité de Washington du 4 avril 1949 qui aboutit à la création de l'OTAN.

Aussi convient-il de préciser, pour éliminer toute ambiguïté, que la ligne de communication constitue un grand commandement américain subordonné au commandement suprême des forces américaines en Europe qui siège à Saint-Germain-en-Laye, que le quartier général de cette ligne se situe à Orléans, et que ses propres éléments, c'est-à-dire ses dépôts, ne sont pas des installations de l'OTAN. Ils ne comportent que des structures logistiques et les unités de l'*US Army* destinées à les mettre en oeuvre. Bien sûr, les établissements de cette ligne auraient été, si nécessaire, intégrés dans l'OTAN où ils auraient constitué une part importante de la contribution américaine à la défense de l'Europe occidentale. Il faut préciser aussi que les bases aériennes américaines en France n'appartiennent pas à la ligne de communication. Il faut indiquer enfin que la France n'accueille que très peu d'infrastructures autres qu'américaines, pour l'essentiel seulement deux bases aériennes canadiennes et l'état-major de la division aérienne. Les Britanniques sont très peu présents en dehors de Fontainebleau et de Melun où ils devaient disposer d'un aérodrome qui n'a finalement pas été réalisé. Il en a peut-être été de même pour un hôpital.

Pendant la période considérée, donc une quinzaine d'années, les installations américaines sont disposées dans un large croissant qui s'étend de Bordeaux à Toul, Verdun, Nancy et Metz en passant par l'Eure et par la région parisienne. Dans le Grand Est, les départements où elles se trouvent sont la Marne et la Haute-Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle¹. Quelques tout petits dépôts ont été construits tardivement dans le département des Vosges².

¹ Antoine P.-A., Labrude P. et Loubette F., *Les Américains en France La Communication Zone et l'OTAN 1950-1967*, Editions Gérard Louis, Haroué, trois volumes, parus en 2017, 2020 et 2022. Un quatrième volume doit paraître en 2025. Il y sera question de l'évacuation de 1966-1967.

² Labrude P., "Un aspect très peu connu de la présence militaire américaine en France à l'époque de la ligne de communication et de la première intégration à l'OTAN : les dépôts du Génie qui entourent Toul", *Etudes toulouses*, 2011, n°139, p. 19-22.

Par contre, aucun établissement ne se trouve en Franche-Comté, ni en Alsace. Ces régions sont trop éloignées du Palatinat, destination des convois qui empruntent la ligne de communication depuis les ports français de l'Atlantique (Saint-Nazaire, La Pallice/La Rochelle, Rochefort et Bordeaux).

Ces installations sont très nombreuses et très diverses par leur nature et leur activité ; elles n'existent pas toutes pendant la totalité de la période de la présence américaine dans notre pays, qui s'étend de la fin de 1950 à mars 1967, et qui comporte des variations d'importance avec des créations et des suppressions. Certains sites sont difficiles à trouver car les archives conservées par le Service historique de la Défense³ sont très abondantes et sont dans l'état de classement dans lequel elles ont été versées. Enfin, les publications sur le sujet ne sont pas très abondantes et peu de travaux universitaires lui ont été consacrés jusqu'à nos jours⁴.

Cette présentation générale étant faite, et avant d'envisager les différents aspects du sujet, il convient de rappeler comment s'est effectuée la sortie de notre pays du commandement intégré de l'OTAN en 1966 et quelles sont alors les installations militaires étrangères qui existent en France. J'envisage donc successivement plusieurs points. D'abord comment l'armée française est sollicitée pour réemployer les "biens" américains⁵, puis, cette armée ayant fait connaître les installations qu'elle souhaite acquérir, comment le milieu civil effectue la même opération. Il faut pour cela connaître la situation administrative de ces possessions, qui sont constituées d'installations non démontables et d'installations démontables, dont la propriété est différente et dont l'avenir ne s'envisage pas de la même manière. De plus, l'origine ou la destination de certains de ces biens induit des situations particulières qui impliquent chacune un traitement spécifique : ce sont les hôpitaux, les bases aériennes, les forêts domaniales - comme le sont les forêts de Haye, de Trois-Fontaines, de Chinon, de Chizé et de La Braconne -, et les très grands dépôts logistiques comme ceux de la Forêt de Haye, de Chinon, de Saint-Satur/Ingrandes et de La Braconne. La présence successive des mêmes noms montre la complexité de la question.

Après avoir évoqué la situation de ces biens, je présenterai deux exemples de ventes : celle de l'hôpital de Dommartin-les-Toul au Centre hospitalier régional (CHR) de Nancy et celle des installations démontables de la Forêt de Haye à l'Office national des forêts, qui est le propriétaire du sol. Avant de proposer un bilan de la manière dont notre pays a traité des aspects qualitatifs et quantitatifs de cette délicate question, j'indiquerai comment les Etats-Unis ont eux-mêmes dressé le bilan financier de l'opération de départ de leur armée de notre pays en 1966-1967.

Rappels sur la sortie de la France de l'organisation intégrée de l'OTAN

Sans entrer dans le détail du retrait français, qui a fait l'objet de nombreux travaux et réflexions, mais cependant pour pouvoir traiter le sujet de cette étude dans ses différents aspects, il convient de rappeler préalablement certaines dates et certaines décisions.

³ J'exploite des archives issues des séries Q (12 Q), R et T.

⁴ Le plus ancien travail universitaire consacré à ce sujet est dû à Olivier Pottier, *La présence militaire américaine en France (1950-1967)*, thèse de doctorat en histoire, Université de Reims Champagne-Ardenne, 1999, 3 volumes, dactylographiée, sans lieu, sans nom, 784 feuilles. L'ouvrage *Les bases américaines en France (1950-1967)*, L'Harmattan, Paris, 2003, 376 p., est issu de cette thèse.

⁵ Le mot "bien" est le terme officiel, de même que celui de "restitution".

C'est au printemps 1965 qu'a été prise la décision de retirer les troupes françaises des organismes militaires intégrés de l'OTAN. La conférence de presse du 9 septembre de cette même année annonce la fin de la participation française à l'intégration atlantique après 1969 - soit postérieurement au terme de la première période de validité du traité de Washington - et fait savoir qu'une décision concernant l'OTAN sera prise au printemps de l'année 1966. Au mois de juin 1965, un rapport américain nommé *Euloc* (*European Localisation*) pose l'hypothèse du retrait américain de France. A ce moment, un peu moins de 32.000 militaires américains et de 38.000 membres des familles sont présents dans notre pays.

C'est le 21 février 1966 que se tient la conférence de presse du général de Gaulle, au cours de laquelle il annonce que la France a décidé "de rétablir une situation normale de souveraineté sur son territoire", mais qu'il n'a pas l'intention de "revenir sur son adhésion à l'Alliance atlantique". Il mentionne aussi un "terme ultime de ses obligations", c'est-à-dire l'échéance des vingt années du traité de Washington qui est entré en vigueur le 24 août 1949, après sa ratification par tous les Etats signataires. Le Général revient sur sa conférence de presse du 4 février 1965. Trois idées-clés ressortent de ses différents propos : 1. la France fait la distinction entre l'Alliance atlantique où elle restera et l'OTAN qu'elle rejette ; 2. Elle doit éviter d'être entraînée dans un conflit causé par une politique qui n'est pas la sienne ; 3. l'OTAN a entraîné la division du monde en deux blocs. La situation internationale a beaucoup changé depuis 1949, et aujourd'hui le retrait français est à la fois une conséquence de cette situation et un moteur de la détente.

Passons sur quelques dates. Le 29 mars (1966), un aide-mémoire est diffusé par notre pays aux membres de l'Alliance. Il précise que l'affectation OTAN des Forces françaises en Allemagne et du 1^{er} Commandement aérien tactique cessera le 1^{er} juillet, que les personnels français seront remplacés par des missions de liaison, que les personnels français du Collège de défense de l'OTAN en seront retirés le 23 juillet à l'issue de la session en cours, et, surtout, que les états-majors, les bases aériennes, et les installations atlantiques, américaines et canadiennes, doivent avoir quitté la France avant le 1^{er} avril 1967. Le 1^{er} avril (1966), les Américains commencent leur évacuation. L'opération est connue sous le nom *Freloc*, acronyme de *Fast Relocation*, ou "relocalisation rapide", et même *Fast Relocation of the Line of Communication*. Sa dénomination montre qu'il s'agit d'une nouvelle localisation et non d'une rupture ! Le 12 avril, les Etats-Unis répondent à l'aide-mémoire français du 29 mars et sollicitent une prolongation d'une année de la période d'évacuation et de relocalisation, soit jusqu'au 1^{er} avril 1968. Notre pays ne répond pas, ce qui est une façon de refuser ce qu'il considère comme une manoeuvre dilatoire. Il est néanmoins permis de penser que deux années pour déménager les approvisionnements issus de quinze années d'accumulation n'auraient pas été de trop pour effectuer cette opération de façon cohérente et sereine. L'avant-projet *Euloc*, élaboré en dehors de toute contrainte, avait estimé cette durée à trois années !⁶.

Une année s'est maintenant écoulée et l'évacuation a eu lieu, avec des hauts et des bas. Son terme arrive... Le 30 mars 1967, une dernière cérémonie militaire se tient au *SHAPE* (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*) à Marly-le-Roi, en présence du général Lemnitzer, commandant en chef interallié, et du général Ailleret, chef d'état-major des armées françaises. Le grand quartier général est transféré à Maisières (Mons), en Belgique, dans le Hainaut. Il est inauguré le lendemain 31. C'est ce même 31 mars, qu'a lieu la dernière

⁶ Giglioli A. (Alessandra), *Le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN*, mémoire rédigé dans le cadre d'une bourse de recherche Otan, 1998-2000, 67 pages et 221 références, document disponible en ligne, consulté le 1^{er} juillet 2023.

cérémonie des couleurs à la caserne Coligny d'Orléans, quartier général de la ligne de communication. Les couleurs américaines partent à Worms, en Allemagne, par train spécial après avoir été saluées par la population française jusqu'à la gare. Le train franchit la frontière franco-allemande à minuit. A minuit deux minutes, le dernier camion, en provenance du dépôt d'Ingrandes, dans le département de la Vienne, près de Châtelleraut, passe la frontière. En ce 31 mars, 109 bases, facilités et installations ont été restituées à la France ou vendues. La plupart des autres ont été évacuées mais toutes n'ont pas été restituées à notre pays. Il reste encore un peu plus de 5.000 Américains en France, 2.130 militaires et 3.183 membres des familles, dont les enfants scolarisés.

Dans la grave crise politique et stratégique qu'il déclenche en Occident, le général de Gaulle se sent très libre, sa position personnelle est prééminente, et cette situation va avoir des conséquences sur la manière dont notre pays abordera la question du devenir des installations militaires interalliées. Les raisons de cette liberté sont multiples. D'abord le Général bénéficie du prestige lié à son action entre 1940 et 1947 et à celle qu'il déploie depuis 1958. Ensuite il n'était pas aux affaires quand l'armée américaine s'est installée dans notre pays à la suite des accords de 1948 et de 1950, et du traité de Washington de 1949, accords et traité dont il ne fait qu'un et dont il a toujours contesté le fonctionnement. Par ailleurs, depuis son retour au pouvoir en 1958, il a accepté certaines demandes américaines qu'il aurait pu refuser, et en particulier les extensions territoriales qui ont suivi les événements survenus à Berlin à l'été 1961, la création du célèbre Mur, ce qui fait qu'il ne peut pas être accusé de s'opposer à tout. Il expose enfin que ses propositions relatives au fonctionnement de l'OTAN n'ont pas été acceptées.

A ce propos, il convient de préciser que l'installation de la ligne de communication américaine dans notre pays n'est pas la conséquence de la signature du traité de Washington, ni d'une demande française de protection, mais d'une demande américaine de facilités⁷, faite en 1947 au tout début de la Guerre froide et acceptée en 1948 par notre pays, en vue de permettre le ravitaillement de l'armée américaine stationnée en Allemagne sans avoir à passer par l'enclave américaine de Bremerhaven, en Allemagne. Celle-ci n'est pas éloignée de la séparation entre les zones d'occupation, c'est-à-dire de la frontière entre les deux Allemagnes, et cette position peut avoir de graves conséquences pour l'Europe de l'ouest. Seule la présence des bases aériennes américaines (et canadiennes) sur notre sol peut être considérée comme découlant de l'organisation interalliée puis de l'accord Dunn-Schuman d'octobre 1952⁸. Sur ce point aussi, le Général est plus libre que si notre pays avait été l'instigateur de la présence des dépôts de l'*US Army*.

Les installations militaires interalliées en France, et en particulier celles des Etats-Unis

Les installations militaires étrangères présentes dans notre pays se décomposent en états-majors interalliés et missions étrangères qui leur sont rattachées, et en dépôts et bases militaires appartenant aux pays membres de l'Alliance atlantique. En dehors de quelques dépôts et facilités relevant des états européens géographiquement proches de la France, les

⁷ En langage militaire, les facilités sont les installations, de nature variée, qu'un pays met à la disposition d'un autre, sur son territoire ou sur un territoire dont il détient la jouissance, pendant une période plus ou moins longue, en vue de permettre à ce pays tiers d'effectuer telle ou telle mission, dont il accepte le principe et la réalisation.

⁸ 19521004 NU 0050-52 Accord entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique concernant les installations aériennes mises à la disposition des Etats-Unis, 4 octobre 1952, 11 pages avec l'annexe, NATO - Homepage, consulté le 11 août 2024.

deux seules nations qui entretiennent des troupes en quantité significative sont les Etats-Unis et le Canada. Les troupes américaines relèvent d'une part de la ligne de communication, et d'autre part de l'*United States Air Force in Europe (USAFE)* dont le commandement est à Wiesbaden en Allemagne.

Les installations canadiennes sont les secondes en importance après celles que les Etats-Unis entretiennent, mais elles ne représentent que peu de choses par rapport à celles-ci. Elles ne comprennent en effet que deux bases aériennes - dont une qui est déjà fermée depuis deux années -, une piste de secours, un quartier général et un petit nombre de stations relais radio. Toutes ces installations sont dans l'Est de notre pays, à la différence de celles des Américains⁹.

La ligne de communication, qui concerne l'armée de terre américaine, décrit une large courbe entre les Landes et le quadrilatère Toul/Verdun/Metz/Nancy (figure 1). Elle est découpée en quatre zones, deux grandes aux extrémités et deux petites au centre : *Basec (Base Section)* de l'Aquitaine au Val de Loire, *Adsec (Advance Section)* dans l'Est (Champagne et Lorraine, mais pas Alsace), *Orleans Area Command* autour de cette ville qui est le siège du commandement de la ligne, et *Seine Area Command* autour de Paris et des grands commandements interalliés qui en sont proches, Marly-le-Roi et Fontainebleau en particulier. La position des hôpitaux militaires américains (figure 1) reflète la forme en arc de la ligne telle qu'on peut par exemple la voir sur Internet sur le site *usarmygermany* dans la rubrique *4th Logistical Command*.



Figure 1 : les hôpitaux militaires de la ligne de communication.
Réalisation K. Bensaadi et P. Labrude, 2015.

Les dépôts de matériels sont similaires en qualité et en quantité dans *Adsec* et dans *Basec*. L'ensemble représente plusieurs centaines de sites, de toutes superficies et importances, depuis les cinq mille hectares de forêt d'un grand dépôt de munitions jusqu'aux deux cents mètres carrés d'un immeuble en ville en passant par l'hectare et les deux ou trois petites constructions d'une station de télécommunications "perchée" et "perdue" sur une colline rurale. En 1966, le document récapitulatif émis par l'Etat-major des armées a négligé les

⁹ Les résidences canadiennes, tout comme les villages américains, ne sont pas concernées par la présente étude car ils ressortissent du droit privé et ne concernent pas l'Etat français.

petites installations datant de 1962, sans doute parce que certains terrains étaient loués et qu'elles étaient toutes de faible surface, quelle que soit la propriété du terrain qu'elles occupaient¹⁰. De son côté, l'*United States Air Force* dispose en théorie d'un grand nombre de sites définis ou prévus par l'accord Dunn-Schuman de 1952¹¹, mais tous n'ont pas été réalisés. Les plus importants sont bien sûr la quinzaine de bases aériennes, d'une superficie variant entre 250 et 600 hectares, et la cinquantaine de stations radio relais. Choisis dans la région de Nancy et de Toul, les quelques exemples qui suivent donnent une idée des surfaces : le dépôt de matériel de la Forêt de Haye, 1000 hectares dont 500 utilisés ; l'hôpital de Dommartin-les-Toul, 56 hectares¹² ; la base aérienne de Toul-Rosières, 540 hectares (et 12 kilomètres de périmètre), et celle de Lunéville-Chenevières, 368 hectares.

L'immense majorité des terrains que les dépôts et les bases occupent a été mise à la disposition de l'armée des Etats-Unis à la suite des accords de 1948 et 1950, et du traité de 1949. Etant donné que ces installations sont militaires par nature, leur restitution à notre pays les fait toutes entrer dans le domaine privé du ministère des Armées, dont le titulaire est M. Pierre Messmer. Ce ministère, dans la perspective de cette dévolution, a demandé aux armées, à la Gendarmerie et aux services ce qu'ils souhaitent conserver - et donc acquérir - pour leurs usages. Les installations non retenues seront transférées à l'administration des Domaines qui les rétrocèdera aux ministères intéressés, comme celui de la Santé pour les hôpitaux, ou à leur propriétaire, comme celui de l'Agriculture pour les forêts domaniales (de Haye, de Trois-Fontaines, de Chinon, de Chizé, de La Braconne principalement). En l'absence d'intérêt des pouvoirs publics pour les installations, cette administration procédera à leur aliénation et les proposera à la vente à différents acquéreurs potentiels. La conservation des sites par l'Etat et leur rétrocession à leurs propriétaires, comme par exemple la Direction générale de l'Office national des forêts, ne se réalisent pas sans contrepartie financière aux Etats-Unis en raison des travaux qui ont été effectués sur les sites pendant les quinze années où, tant la France que l'armée américaine, ont investi de fortes sommes en aménagements et en constructions. Les questions de propriété et de valeur résiduelle vont jouer un rôle important dans les discussions relatives à la restitution des biens dont les Américains ont joui dans notre pays depuis l'accord de novembre 1950.

La note circulaire de proposition d'usage émise par l'Etat-major des armées (EMA) le 5 avril 1966

Les installations restituées par les Etats-Unis étant toutes des propriétés militaires, le ministère des Armées réfléchit dès le milieu de l'année 1966 à l'usage qu'il en fera. La note circulaire diffusée par l'Etat-major des armées a pour but de faire connaître aux armées et aux services les sites disponibles et de les inviter à lui faire part de ceux dont ils voudraient disposer¹³. Cette réutilisation a aussi pour finalité de "désencombrer" la région parisienne, et de substituer des installations récentes en province à de vieux casernements situés à Paris et dans sa région.

¹⁰ Labrude P., "(...) les dépôts du Génie qui entourent Toul", *op. cit.* (réf. 2).

¹¹ *Op. cit.*, référence 8.

¹² Labrude P. et Thiébaud P., "L'hôpital Jeanne d'Arc", dans *Les Hôpitaux de Nancy L'histoire, les bâtiments, l'architecture, les hommes*, sous la direction de A. Larcen et B. Legras, Editions Gérard Louis, Haroué, 2009, 399 p., ici p. 197-220.

¹³ SHD, dossier 2 T 63 : "Note circulaire, Installations américaines et canadiennes en France", 5 avril 1966, 8 pages.

Les départements où sont recensées des installations sont au nombre de dix-neuf, soit approximativement le cinquième des départements français. Dans le document, le nombre de sites de l'armée de Terre, l'*US Army*, est beaucoup plus faible que ce qu'on lit classiquement, parce que certains ont déjà été fermés et rendus, et que d'autres ressortissent d'autres catégories. Il est toutefois vraisemblable qu'il y a eu des oublis, sans doute assez nombreux. Ce nombre ne s'élève en effet qu'à cinquante-huit... Le nombre des sites de l'Air, bases aériennes et dépôts de munitions, ne s'élève qu'à neuf pour l'*USAFE*, et il n'est fait mention d'aucune station radio relais, ni des dépôts de munitions de Saint-Mihiel et de Chizé, sans doute parce qu'ils sont passés à l'armée de Terre. Pour leur part, les sites canadiens figurent au nombre de trois, le quartier général de Mercy près de Metz, la base de Marville (Meuse) et la piste de secours près de Rocroi (Regniowicz, dans le département des Ardennes). En effet, la base de Grostenquin est fermée depuis 1964. Aucune des stations radio relais canadiennes n'est mentionnée.

Les départements les plus riches en installations sont la Loire-Atlantique, le Loiret, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Vienne. Les autres départements n'accueillent que quelques implantations, voire une seule. Je n'évoque ici qu'un seul exemple d'une telle situation : à Villefranche-sur-Mer, point d'appui naval, l'EMA ne connaît que la caserne Nicolas parce qu'elle appartient à l'armée de Terre. Mais nous savons que la ville comporte plusieurs autres implantations de l'*US Navy*¹⁴. Il existe aussi des sites non référencés, par exemple les 10.000 hectares du dépôt de munitions de Captieux, sans doute parce qu'il n'est pas question d'envisager des modifications de son statut militaire.

L'utilisation d'installations par l'armée française. Quelques exemples

La libération d'installations récentes et modernes par l'armée des Etats-Unis constitue une opportunité pour l'armée française de substituer des installations anciennes, éventuellement vétustes, presque toujours urbaines et donc englobées dans le tissu du quartier où elles se trouvent et sans possibilité aisée d'extension, contre des sites presque neufs, modernes et spacieux, souvent ruraux et donc faciles à transformer si nécessaire. C'est aussi l'occasion pour les armées de réaliser des opérations de décentralisation depuis la région parisienne et, simultanément, de compenser au moins partiellement le départ des unités américaines et de leurs personnels, pas seulement les hommes mais aussi les familles, et de générer de nouveaux emplois pour les civils français qui sont licenciés en raison de ce départ. Dans cette approche, il ne faut pas oublier que c'est l'armée française qui licencie les employés civils français, et non les Américains ! En dépit toutefois de leurs indéniables qualités, ces installations présentent aussi d'importants défauts :

- étant souvent à la campagne, elles nécessitent d'abondants déplacements et donc d'importantes dotations en véhicules à une époque de conscription où la plupart des soldats du contingent ne disposent pas d'un véhicule personnel ; c'est une situation que notre pays avait bien connue avec les camps de sûreté de la ligne Maginot, camps que l'armée avait rapidement abandonnés après 1945 pour cette raison d'éloignement et de déplacements, et pour d'autres aussi évidemment ;

¹⁴ Molines N., "Our Favorite Liberty". La VI^e Flotte et la Côte d'Azur : tableau d'une "Petite Amérique" méridionale (1948-1967)", *Cahiers de la Méditerranée*, 2019, n°98, p. 231-248 ; Ubéda N., *L'Armée américaine sur la Côte d'Azur Repos et démonstration de puissance (1917-1967)*, Classiques Garnier, collection *Mediterranean Studies*, 2024, n°20, 497 p. Il sera aussi question de ce sujet dans notre volume 4.

- elles sont étendues en surface et très coûteuses en maintenance des bâtiments, des réseaux et des routes intérieures, et aussi très "dévoreuses" d'énergie, toutes questions qui ne se posaient pas pour les Américains ; la question des déplacements et des véhicules se pose à nouveau ;
- elles ne se situent pas majoritairement là où on aimerait les trouver, la menace terrestre étant du côté de l'Est et non en Aquitaine ou dans le Val de Loire ;
- les installations de l'armée de terre américaine ne correspondent pas aux besoins de la notre, la ligne de communication ne comportant que des installations logistiques, et aucun régiment de mêlée, ni aucun régiment d'appui des forces de mêlée. Les unités du génie et des transmissions qu'elles comportaient étaient en effet destinées au soutien des infrastructures et non à celui d'unités de combat, et leurs installations, à l'exception des hôpitaux, ont été construites dans cette perspective d'utilisation.

On assiste donc inéluctablement à une attribution d'installations qui ne sont pas en rapport avec les unités qui sont désignées pour les occuper, qui y trouvent des infrastructures très modernes, pas toujours en bon état cependant, mais qui n'ont aucun point commun avec l'activité qui va s'y dérouler, si ce n'est, et encore, sur le plan de la restauration et de l'hôtellerie. D'importantes adaptations sont donc nécessaires, et cela ne s'effectue pas sans délai ni sans dépenses. Quelques exemples d'affectations peuvent montrer l'acuité de la question :

- le souhait de décentraliser des établissements du service de santé des armées depuis Paris conduit à proposer à sa direction centrale¹⁵ de choisir entre deux sites situés dans l'agglomération d'Orléans, le camp de Chanteau ou les deux ensembles d'Olivet. Le camp de Chanteau a été construit *de novo* au nord du village de Semoy, dans la forêt, pour accueillir le commandement d'*Orleans Area Command* ainsi qu'un hôpital de mille lits qui n'a jamais servi en tant que tel et qui a été transformé en cours de construction pour en faire une cité scolaire (figures 2 et 3).

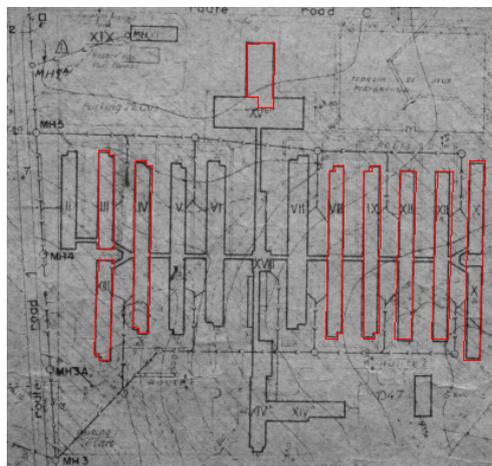


Figure 2 : plan de l'hôpital de Chanteau. En noir et en rouge, ce qui était initialement prévu, et, en rouge ce qui a été réalisé. Document communiqué à l'auteur par le Service de santé des armées en 2006.

¹⁵ Gauvrit Y. et Boré M., "Historique du site d'Orléans-Chanteau", *Appro Santé* (revue interne de la Direction des approvisionnements et établissements centraux du Service de santé des armées), 1988, n°10, p. 6-7.



Figure 3 : vue aérienne partielle du camp de Chanteau et, en arrière-plan, de l'hôpital qui a été transformé en cité scolaire. Document communiqué à l'auteur par le Service de santé des armées en 2006.

A Olivet, au sud d'Orléans, se trouvent deux sites séparés mais proches : d'une part un autre hôpital lui aussi utilisé pour autre chose, *Harbord Barracks*, qui abrite des bureaux du commandement de la ligne de communication dont le siège est en ville à la caserne Coligny, et d'autre part deux terrains qui sont situés un peu plus au sud au bord de la route en direction d'Ardon et qui forment le camp dit "de Maisonfort". En dépit donc de ce que la présence des bâtiments appelés "hôpitaux" laisserait supposer, ni l'un ni l'autre de ces sites n'est sanitaire en 1967. Le service de santé choisit Chanteau où il installe la direction des approvisionnements et des établissements centraux (DAEC). Cette direction, qui a depuis beaucoup changé, y compris de dénomination, est toujours à Chanteau en 2024. Les deux emplacements d'Olivet échoient à l'armée de Terre qui y installe un régiment de l'arme blindée et cavalerie (ABC) en 1968. Depuis cette époque, le régiment a changé, mais il appartient toujours à l'ABC, ce qui montre que ces implantations, aussi artificielles qu'elles pouvaient l'être, ont été suffisamment satisfaisantes pour durer.

- le même souhait de décentralisation conduit à implanter à La Rochelle le service des pensions militaires. C'est le quartier général, situé en pleine ville à côté de la cathédrale, dans l'ancien hôpital militaire Aufrédi, qui est choisi. Le service est resté à cet endroit pendant presque un demi-siècle. S'il a récemment déménagé, pour aller occuper un autre site militaire (la caserne Beauregard), il est toutefois resté à La Rochelle, ce qui montre également une implantation réussie.

- le troisième exemple que j'ai choisi porte sur une base aérienne, celle d'Etain-Rouvres (Rouvres-en-Woëvre), dans le département de la Meuse. Non réemployée par l'armée de l'Air, elle échoit à l'armée de Terre, et celle-ci décide d'y implanter le 94^e régiment d'infanterie. Celui-ci est le régiment de tradition de Bar-le-Duc, la préfecture du département, où il a été en garnison pour la première fois en 1880. Il a été recréé en 1956 au camp de Sissonne, dans l'Aisne, à l'occasion des opérations d'Algérie, et il a été dissous en 1962. Son drapeau est alors confié à une unité du service de santé qui tient garnison à Bar-le-Duc. Le régiment est recréé le 1^{er} septembre 1967 sur l'ancienne base aérienne d'Etain-Rouvres. En dépit de l'inadaptation d'un tel site à une telle unité, le régiment y reste stationné jusqu'à l'année 1980, moment où il rejoint le camp de Sissonne, où l'unité qui en dérive se trouve toujours en 2024. Le Galdiv n°4 (Groupe d'aviation légère de division, ici celui de la 4^e division blindée dont le poste de commandement est à Nancy) le rejoint sur la base peu de temps après sa création, le 1^{er} janvier 1968. De plus en plus tourné vers le combat antichar, il annonce les régiments

d'hélicoptères de combat. Il le devient effectivement le 1^{er} août 1977 en recevant le n°3. Il occupe toujours la plateforme actuellement.

Ces trois exemples montrent qu'en dépit de ces affectations dictées par les circonstances, les choix ont abouti ici à des opérations pérennes ou relativement stables. Toutes ne l'ont pas été. Ces opérations ont pu conduire les armées à se défaire de casernements anciens. Je n'en donnerai ici que deux exemples, en rapport avec ce qui est exposé ci-dessus. A Orléans, le départ du commandement de la ligne de communication a conduit le ministère des Armées à se séparer de la caserne Coligny. Celle-ci est devenue la cité administrative, ce qu'elle est toujours en 2024. En Lorraine, la libération, à Montigny-les-Metz, de casernements remis en état par l'*US Army*, a amené la direction du service de santé à y regrouper deux morceaux jusque-là séparés d'un centre d'instruction, un qui était justement à Bar-le-Duc et l'autre qui était à Toul. Ils occupaient l'un et l'autre des casernements anciens et inadaptés, le premier la caserne Exelmans, petite, vétuste et située en milieu urbain, le second l'ancien hôpital militaire qui n'était pas spécialement destiné à devenir une école.

Les pouvoirs publics et la difficile question du réemploi de ce que les armées ne conservent pas...

Afin de trouver des acquéreurs et des emplois pour ces installations récentes ou ayant été profondément rénovées, une structure spécialisée est mise en place auprès du Premier ministre, M. Pompidou. Elle utilise pour relais l'administration préfectorale et les conseils généraux, les chambres de commerce, les directions et les inspections de la santé, pour s'adresser aux mairies, aux entreprises, aux associations et aux particuliers. Cette action ne concerne évidemment pas les quelques infrastructures qui ont été louées par notre pays au profit des Américains - par exemple le grand hôpital de La Chapelle Saint-Mesmin près d'Orléans dont le bail est rompu et qui est rendu à son propriétaire¹⁶ (figure 4) -, ni ce qu'ils ont eux-mêmes loué directement, principalement des propriétés avec des forêts et des étangs pour en faire des sites de chasse et de pêche (*Rod and Gun*) ou d'activités de week-end, ni les terrains destinés aux petits dépôts annexes du génie, loués directement en 1962.



Figure 4 : la façade de l'ancien hôpital de La Chapelle Saint-Mesmin.
Photographie P. Labrude, 2007.
Au fond à gauche, une extension construite par l'armée des Etats-Unis.

¹⁶ Labrude P., "L'hôpital militaire américain de La Chapelle-Saint-Mesmin : une exception dans la *Communication Zone* pendant toute la durée de cette infrastructure sanitaire (1951-1967)", HAL archives ouvertes, hal-03650086, 2022.

L'administration préfectorale va intervenir dans les "grandes ventes", celles des grands dépôts, des hôpitaux, des bases aériennes, et dans le remplacement de constructions neuves à venir par des achats d'emprises à transformer. C'est ainsi que l'achat de la base aérienne de Mirecourt-Juvaincourt, dans les Vosges (figure 5), par le conseil général, se substitue à la réalisation d'un aéroport régional à proximité de Charmes-sur-Moselle¹⁷ ; c'est ainsi que l'achat de l'hôpital non terminé de Vassincourt, dans le département de la Meuse, par une association d'accueil d'enfants handicapés se substitue à la réalisation d'une structure à caractère hospitalier à Bar-le-Duc¹⁸ (figure 6). Ces opérations sont rendues très compliquées par le nombre et la variété des infrastructures, par leur dissémination, voire par leur situation administrative et juridique. Il faut en effet éviter autant que possible que ces vastes infrastructures récentes ou modernisées à grands frais ne se transforment en terrains vagues et en friches industrielles.

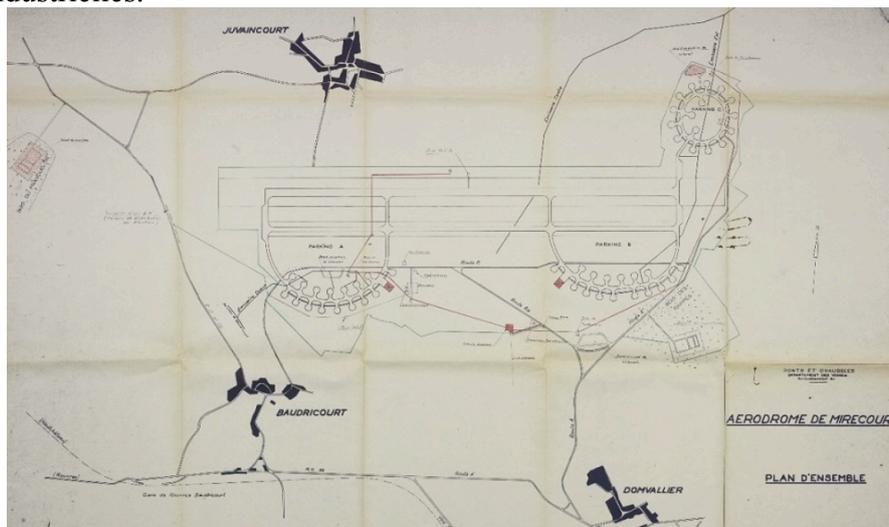


Figure 5 : plan de la base aérienne de complément de Mirecourt-Juvaincourt en 1955. Archives départementales des Vosges, 1000 S 847, disponible en ligne.



Figure 6 : l'hôpital américain de Vassincourt vu au travers de la grille du terrain de base-ball. Site internet du 97th Engineer Battalion (*Construction*). Publication faite avec l'autorisation du webmaster, M. Donald M. Ricks.

¹⁷ Labrude P. et Faliguerho A., "La base aérienne OTAN de Mirecourt-Juvaincourt (1952-1967) : quinze années d'activité aérienne limitée et discrète", actes des 14^e Journées d'études vosgiennes, tenues à Mirecourt du 25 au 28 octobre 2012, dans *Mirecourt, la ville, son architecture et son histoire*, sous la direction de J.-P. Rothiot et J.-P. Husson, Imprimerie Thorax, Nancy, 2013, 359 p., ici p. 325-342.

¹⁸ Labrude P., "La construction de l'hôpital militaire américain de Vassincourt (Meuse) au cours de la décennie 1950-1960. Un exemple des difficultés de planification et de collaboration technique entre les Etats-Unis et la France", HAL archives ouvertes, hal-02433460, 2020.

La situation administrative des biens "d'origine américaine" et la question de leur valeur résiduelle

La situation administrative et juridique des biens américains constitue un point crucial dans les négociations diplomatiques franco-américaines et, par voie de conséquence, dans les transactions financières de transfert de propriété aux particuliers et aux entreprises françaises. Il se trouve en effet que les questions d'affectation, de propriété et de restitution des biens, sans oublier celle de la valeur des installations au moment du départ de l'armée américaine, n'ont pas pu être suffisamment et correctement précisées lorsque les accords américano-français ont été signés. Il faut en effet être bien conscient qu'à ce moment, on ne savait pas quelles seraient les propriétés dévolues aux Etats-Unis puisqu'on parlait de rien et qu'il fallait créer dans l'urgence ; on ignorait également ce qui serait bâti sur les sites à définir, ni qui réglerait le coût des travaux et des constructions. Cette méconnaissance s'ajoutait en plus au fait que la durée de la présence de l'armée américaine dans notre pays n'était pas précisée et qu'elle était impossible à définir à ce moment puisqu'on ne savait pas combien de temps durerait la Guerre froide et pendant combien de temps il faudrait pouvoir ravitailler l'armée américaine en Allemagne sans avoir à passer par Bremerhaven ! On n'aurait de toute façon pas pu y passer en cas de conflit. Par ailleurs, il convient de préciser à nouveau qu'il s'agit ici de la ligne de communication américaine en France et non de l'OTAN, et que, par conséquent, les vingt années de première validité du traité de Washington ne s'appliquent pas.

Dans l'accord Dunn-Schuman d'octobre 1952 relatif aux bases aériennes, cité plus haut, qui est un peu plus tardif que les deux accords relatifs à la ligne de communication, la question de la restitution fait l'objet de l'article IX. Assez long et assez précis, mais cependant exclusivement qualitatif, il précise ce qu'il adviendra des installations démontables et indique que les deux gouvernements négocieront la manière dont sera résolue la question de la valeur résiduelle des facilités. Cette question était bien sûr difficile à régler quantitativement au moment où l'armée américaine s'installait - il y aurait eu là une certaine désobligeance de la part de notre pays, qui était par ailleurs débiteur des Etats-Unis - et personne ne pouvait penser que cette présence serait remise en cause comme elle allait l'être quinze années plus tard, et avec un préavis aussi court. Il aurait cependant été utile d'y réfléchir à l'avance et dans la sérénité, ce qui aurait évité des difficultés et des froissements diplomatiques...

Les restitutions sont effectuées à la Mission de liquidation et semblent avoir été faites au fur et à mesure de leur disponibilité. Les *Hearings* montrent ainsi une liste datée du 5 avril 1967, donc au cinquième jour qui suit le terme de l'évacuation. Elle compte trente-deux sites, tous situés dans ce qui a été l'*Adsec* puis le *4th Logistical Command* enfin le *Tascom* (*Theater Army Support Command*), c'est-à-dire dans l'est de notre pays. Les sites ne sont pas classés par nature et semblent être "dans le désordre". Il s'y trouve beaucoup de dépôts, mais aussi deux bases aériennes ayant servi à autre chose, un dépôt médical, un terrain de golf, un hôpital employé surtout comme caserne, et cinq stations radio. C'est un inventaire "à la Prévert" ! Trois sites de Verdun sont mentionnés comme servant de soutiens (*Support Purpose*), donc *a priori* comme n'étant pas rendus : l'hôpital Desandrouins, *Best Village* et la zone de *Bevaux Area* (est-ce le second village américain ou le grand cercle-mess qui lui est contigu ?). Cela peut signifier que ces trois sites ont été transférés à la Mission et que celle-ci les conserve pour l'accueil des derniers militaires présents et de leurs familles.

Dans ces opérations de restitution, la question des terrains ne se discute pas puisqu'ils appartiennent à notre pays qui les a mis à disposition ou qui les a acquis en vue de celle-ci.

Deux situations existent pour les bâtiments : ou bien ils étaient construits avant l'arrivée des Américains et ils avaient donc un propriétaire, ou bien ils ont été construits après leur arrivée et donc à leur demande, et par conséquent aux frais des Etats-Unis, complètement ou majoritairement¹⁹. Les *USA* estiment donc qu'ils en sont partiellement propriétaires et que la France qui les met dehors doit leur rembourser cette part de propriété à hauteur de la valeur qu'elle a, compte tenu de son ancienneté et de son état, ce qu'ils appellent *Residual Property*, et qui correspond à notre valeur d'amortissement. Parallèlement aux bâtiments en dur, fixés au sol et qui se démolissent mais ne se démontent pas, les Américains distinguent les parties démontables, c'est-à-dire tout ce qui est susceptible d'être démonté, enlevé, et donc déplacé et remonté - réutilisé - autre part. Cette partie des immeubles comporte donc d'une part tous les bâtiments qui se démontent, et d'autre part le mobilier et les installations qui ne sont pas réellement fixes. Les bâtiments démontables sont les préfabriqués de diverses origines et de plusieurs matériaux, par exemple les *Quonset Huts* d'origine américaine et les *Fillod* d'origine française, mais aussi par exemple les hangars constitués de piliers métalliques noyés dans du béton et supportant une simple toiture dont il ne reste aujourd'hui que les dalles et les aires bétonnées (figure 7), ou encore les différentes sortes de baraques en bois ou en métal où les munitions étaient abritées tant bien que mal dans les dépôts de munitions pendant les premières années (figure 8).



Figure 7 : les dalles de béton constituant l'assise et le sol, et les blocs du même matériau qui supportaient les piliers des hangars constitués d'un simple toit. Forêt de Haye, Nancy, photographie P. Labrude, 2007.



Figure 8 : un hangar métallique de type Fillod au dépôt de Trois-Fontaines près de Robert-Espagne (Meuse) pendant la décennie 1950-1960. Collection privée.

¹⁹ Je ne traite pas ici des biens interalliés qui, dans l'ensemble, obéissent à la même problématique que les biens américains et canadiens.

Si le mobilier ne nécessite pas de s'attarder sur lui, il faut avoir présent à l'esprit que les installations démontables comportent les systèmes de chauffage, les installations sanitaires, les cuisines, les installations électriques et l'éclairage, le téléphone, les systèmes d'alarme, le matériel médical, chirurgical, odontologique, infirmier, etc. Tous ces équipements sont la propriété des Etats-Unis et l'Army en dispose : elle les emporte, les met en vente, les détruit les abandonne ou les laisse en place. Ils ont, comme les bâtiments, une valeur résiduelle et sont susceptibles d'être cédés, soit séparément, soit à l'acquéreur du site ou du bâtiment. Ce sont les biens excédentaires, ou *Excess Military Property (in France)*.

L'armée des Etats-Unis s'emploie donc à établir la valeur résiduelle des biens dont elle a joui et dont elle connaît la valeur d'investissement et les taux d'amortissement pour les différentes installations (*Standard Depreciation Rate and Value*). Elle va aussi s'employer à faire accepter l'idée d'un dédommagement très important. De son côté, la France accepte seulement de discuter de la valeur des installations démontables dont il faut que les acquéreurs s'acquittent. Il se trouve que, pour certains dépôts, elle doit être l'acquéreur pour pouvoir récupérer le sol et les bâtiments. De leur côté, tous les futurs propriétaires achètent les terrains et les constructions "en dur" à la France, et tout ce qui se démonte aux Etats-Unis. Il existe donc deux ventes séparées, qui n'ont pas forcément lieu ensemble et dont certaines font intervenir les services préfectoraux.

L'évaluation de la valeur des installations rendues et du remboursement attendu de notre pays

Les Etats-Unis se livrent à des études compliquées en vue d'établir la valeur des installations qu'ils laissent à l'issue d'un usage plus ou moins long et important, et aussi dans un état plus ou moins satisfaisant... Quelques exemples permettent d'illustrer ce point financièrement important. Les dépôts de matériel établis dès le début de la décennie 1950 et qui ont été utilisés jusqu'à l'opération *Freloc*, ont beaucoup servi ; c'est le cas de *Nancy Installation* dans la Forêt de Haye près de Nancy, ou du dépôt du Génie qui est installé dans la Forêt de Chinon, ou de celui qui se trouve dans celle de La Braconne près d'Angoulême²⁰. L'usage est beaucoup moins important pour les hôpitaux qui, d'une part sont plus récents (1956 à 1960), et d'autre part n'ont pas tous été terminés (figure 9) et n'ont jamais ouvert avec les mille lits de leur capacité. Quant aux bases aériennes, si certaines ont été très utilisées, d'autres, comme les quatre *Dispersed Operating Bases*, n'ont que très peu servi, et celle de Séchault, près de Vouziers, dans les Ardennes, n'a jamais été terminée !



Figure 9 : une salle restée dans l'état où elle était en 1967 à l'hôpital de Dommartin-les-Toul au départ du *Medical Corps*. Photographie P. Labrude, 2017.

Une telle salle commune accueille en principe seize lits d'hospitalisation.
Le CHU l'a utilisée pour conserver des archives hospitalières.

²⁰ Lachaise F. et Ladonski P., *Le camp américain de La Braconne Braconne Ordnance Depot (BROD) 1951-1967*, ABC DIF Editions, Brie (Charente), 2020, 384 p.

Afin d'évaluer l'état des installations, des équipes comprenant des *Engineers* (officiers du génie, souvent à la fois architectes et ingénieurs) et des juristes visitent les sites et rédigent des *Information Brochures* contenant des photographies, les plans des bâtiments tels qu'ils ont été réalisés, et tous les documents et statistiques utiles sur les constructions, les accès, les routes, les installations techniques des hangars, des casernes, des hôpitaux, des bases aériennes, etc. On en arrive ainsi à savoir que l'*Army* dispose de plus de 3.000 immeubles permanents et de 14.000 bâtiments préfabriqués et démontables. Trente officiers de réserve juristes reçoivent un contrat d'une durée de six mois pour cette besogne. Le *General Accounting Office*, l'agence fiscale du Congrès, est invité par le commandement à envoyer une mission visiter les sites et se rendre compte du fonctionnement de l'évacuation. Le Congrès discutera de celle-ci et du retour financier consécutif à la restitution. Il sera question de ce sujet plus loin.

Les cas particuliers : les hôpitaux, les bases aériennes, les forêts domaniales, les grands dépôts

Le réemploi des hôpitaux : la lettre du Premier ministre en date du 6 janvier 1967 relative à l'affectation au ministère des Affaires sociales des hôpitaux évacués ou à évacuer

Le courrier de M. Pompidou, qui a pour titre "Affectation des hôpitaux libérés par les forces alliées", précise que, "dès (leur) libération, après établissement de l'état des lieux de sortie", les hôpitaux sont "remis au service des Domaines en vue de (leur) affectation au ministère des Affaires sociales qui le(s) prendra en compte immédiatement". Il indique ce que l'armée des Etats-Unis a l'interdiction de déménager ou de démanteler, et cite le nom de différents hôpitaux concernés par cette mesure. La réalité révèle que l'affectation de ces établissements sera plus ou moins facile, aisée et rapide. Celui de Saint-Benoît-la-Forêt près de Chinon, a bénéficié de ces trois qualités, mais l'opération s'est révélée longue et difficile pour celui de Dommartin-les-Toul, et ceci sans qu'on comprenne pourquoi car son affectation au centre hospitalier régional de Nancy avait été acquise immédiatement et sans difficulté.

La restitution des hôpitaux, qui, dans certains cas, n'en ont que le nom déjà indiqué, est relativement postérieure au 31 mars 1967, en partie à cause du fait que certains sont des établissements scolaires. J'ai ainsi pu noter : Saint-Benoît-la-Forêt le 15 juin, Dommartin-les-Toul le 16 juin, Vitry-le-François le 29 juin, Verdun le 25 juillet, Vassincourt le 11 août, Croix-Chapeau le 25 août, et Maison-Fort le 29 février 1968. J'ignore la date pour Poitiers-Chalon. Pour sa part, l'hôpital de La Chapelle-Saint-Mesmin (figure 4) était loué au département du Loiret ; il est restitué le 31 août 1967, jour de la résiliation du bail.

L'exemple de l'hôpital inachevé de Vassincourt (figure 6), dans le département de la Meuse, constitue un bon exemple de réemploi rapide et réussi puisque, plus de cinquante années plus tard, les bâtiments sont toujours en fonction pour un usage qui n'a pas complètement changé. Le camp et ses bâtiments en dur ayant été restitués, la question qui se pose est celle de leur réemploi. Les locaux sont récents et en bon état puisqu'ils ont tout au plus dix ans. Il s'agit de l'hôpital, du mess - en réalité des cuisines -, de la chaufferie et du bowling, et d'une partie au moins des constructions qui étaient destinées aux chiens de garde et qui constituent aujourd'hui la ferme. Mais cet ensemble a l'inconvénient d'être éloigné des agglomérations et coûteux en énergie. On retrouve ici certaines des objections faites au moment de la création de ces établissements. Il se trouve cependant que la commission des travaux de la Caisse d'allocations familiales de la Meuse, instituée le 18 avril 1966, a pour projet la construction d'un centre médico-professionnel au lieu-dit "Droite côte de Vaux le comte" à Bar-le-Duc.

Lors de sa séance du 11 juillet 1967, elle est informée que le préfet lui demande de convertir son projet de construction en un projet de réemploi et de transformation des bâtiments de l'ancien hôpital américain de Vassincourt. C'est ce qui est réalisé au cours des mois qui suivent. Les emprises abritent aujourd'hui plusieurs structures de "l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de la Meuse".

Le réemploi des bases aériennes

L'*USAFE* disposait dans notre pays d'un nombre non négligeable de bases aériennes, dont la construction émanait à la fois des Etats-Unis et de l'Alliance atlantique. Sans détailler outre mesure, il faut citer cinq bases opérationnelles de chasse, bombardement ou reconnaissance, et quatre bases opérationnelles de dispersion dans l'est de notre pays, deux bases de transport dans l'ouest, un ensemble qui est complété par plusieurs dizaines de bases de desserrement, situées dans le nord et dans l'est, qui ne sont employées que pour des exercices et qui sont gérées par la France. Le départ des forces étrangères signifie un profond changement de leur emploi et de leur avenir, et un nombre significatif d'entre elles va être aliéné, y compris des bases "françaises".

Seules quelques-unes des bases opérationnelles conservent cet usage de base aérienne active : Toul-Rosières (Rosières-en-Haye) pour la chasse et le bombardement, et Evreux-Fauville pour le transport. Le destin des autres bases est variable et rarement à la hauteur des surfaces immobilisées et des efforts financiers consentis. Celles que l'armée de l'Air française décide de conserver deviennent des bases de complément pour les bases aériennes actives du voisinage, ce qui signifie qu'elles ne servent que quelques jours par an à l'occasion d'exercices ou quand la piste de la base de rattachement est en réfection. D'autres deviennent des sites d'accueil de régiments de l'armée de Terre, comme nous l'avons vu pour la base d'Etain-Rouvres initialement. Il en est de même pour la base de dispersion américaine de Chenevières, non loin de Lunéville, qui accueille pendant plusieurs décennies un régiment de blindés avant que ce ne soient des éléments d'un régiment de transmissions. Le même discours peut être tenu pour la base de Phalsbourg-Bourscheid. Heureusement la mutation de l'aviation légère de l'armée de terre a conduit à plusieurs types de régiments d'hélicoptères. Les bases d'Etain et de Phalsbourg ont grandement bénéficié de cette évolution puisque l'affectation de telles unités sur leur emprise est toujours une réalité en 2024.

L'appui des autorités locales et des conseils généraux a permis la création d'aéroports régionaux à partir de plusieurs bases de desserrement françaises. Mirecourt-Juvaincourt (figure 5) est dans ce cas, Belfort-Fontaine l'a été, et, plus récemment, Châlons-Vatry est devenu, avec certaines difficultés, un aéroport de fret. Une zone industrielle a pu s'ajouter à la plateforme aéronautique ; c'est le cas à Juvaincourt ainsi qu'à Marville. L'objectivité oblige à écrire que ces pistes ne sont pas toujours très actives, et certaines ont disparu rapidement faute d'utilisateurs ; Belfort en est un exemple. La situation de Châteauroux-Déols est très particulière car ce n'était pas une base aérienne mais un établissement industriel de maintenance aéronautique, ce qu'il est plus ou moins resté. D'autres infrastructures sont devenues des terrains d'aviation de loisir, voire des musées. Tel est le cas de la base de Brienne-le-Château, dont le musée me semble avoir disparu. Cette situation peut concerner la base de Chambley-Bussièrès non loin de Nancy et de Metz, que l'armée de l'Air a d'abord conservée comme base de secours, puis à qui la région Lorraine s'est intéressée avec un projet industriel qui a été abandonné, puis qui a fait beaucoup parler d'elle grâce aux montgolfières.

Le retour des forêts domaniales dans le giron de leur administration, l'Office national des forêts

Dès l'arrivée dans notre pays des premiers contingents appelés à installer des dépôts permanents, à la fin de l'année 1950, leurs représentants ont demandé à bénéficier de surfaces forestières étendues. La recherche de simplicité et de rapidité a conduit à leur concéder des enclaves "prélevées" dans les forêts domaniales, une solution que la direction générale des Eaux et Forêts et le ministère de l'Agriculture n'ont acceptée qu'avec beaucoup de réticence, se doutant vraisemblablement de ce qui allait se produire. En effet, les besoins américains, mais aussi le simple bon sens, ont rapidement conduit à opérer des déboisements, à créer des routes et à construire des bâtiments pour protéger les matériels entreposés et permettre le travail des équipes d'entretien. Ce que les forestiers appellent du saccage peut s'étendre sur de vastes étendues (250 hectares à la forêt de Haye), et celles-ci ne constituent plus une forêt et ne reprendront jamais leur état initial en raison de la "bétonisation".

Cette situation est effectivement celle qui existe en 1967, et cet impossible retour à l'état initial est bien ce que l'on observe encore en 2024 dans les anciennes "forêts-dépôts" que sont la forêt de Haye entre Nancy et Toul, celle de Saint-Mihiel/Gobessart dans la Meuse, celle de Trois-Fontaines aux limites de ce département et de la Champagne, ou encore celle de Chinon. Il doit en être de même à La Braconne et à Chizé où je ne suis pas allé. Le simple passage en voiture sur les routes qui longent ces territoires montre des restes de clôture et de portes, de pistes et d'aires goudronnées, de bassins bétonnés, de socles de hangars et de murs d'anciens bâtiments aujourd'hui ruinés. Les cicatrices présentes dans ces forêts, comme le montre la figure 7, resteront présentes pendant de nombreuses décennies²¹.

Cette situation est déjà très ennuyeuse pour l'ONF en 1967, même si elle ne concerne que quelques milliers d'hectares (comme le montre plus loin la figure 12), mais elle se double d'une seconde contrainte, à laquelle l'office ne s'attendait pas en croyant recouvrer son bien, c'est la nécessité pour lui d'acquérir les propriétés démontables que l'armée américaine abandonne à son départ à l'intérieur des bâtiments ou à l'extérieur, en particulier les embranchements et les réseaux de voies ferrées qui aboutissent aux hangars, qui coûtent une fortune à leur création, dont elle n'a strictement aucun usage. Bien que n'ayant provisionné aucun budget en vue d'une telle opération, elle va devoir assumer cette charge financière, dont je donnerai plus loin un exemple à propos de la forêt de Haye, tout en devant simultanément supporter éventuellement une autre charge, celle de mettre en oeuvre les décisions gouvernementales de réemploi de tout ou partie des installations. C'est ainsi que les 500 hectares domaniaux pris dans la forêt de Haye sont scindés en trois parties : une zone de loisirs, une zone de formation de l'ONF et une zone industrielle, la première et la troisième étant toujours existantes sous cette forme en 2024. La troisième a disparu, sans que les lieux trouvent jusqu'à présent, me semble-t-il, un usage en rapport avec leur nature et avec leur vocation.

Le cas des grands dépôts logistiques

La situation de ces grandes implantations est difficile à exposer succinctement. L'*US Army* installe dans notre pays plusieurs types de dépôts spécialisés : des dépôts de l'arme du Matériel (*Ordnance*) - dont les dépôts de munitions sont une variété spécialisée -, de l'Intendance (*Quartermaster*), du Génie (*Engineers*), de carburant (*Petrol Oil Lubricants*) et sanitaires (*Medical*). Ils nécessitent d'importantes surfaces et/ou imposent des contraintes qui conduisent à leur affecter des sites en rapport avec celles-ci : des forêts comme nous l'avons vu pour les munitions, d'anciens terrains d'aviation (Fontenet en Aquitaine, la Croix-de-Metz à Toul), d'anciens entrepôts (Woippy près de Metz), des terrains relevant de l'armée de Terre

²¹ Labrude P., "Traces et cicatrices de la Guerre froide, issues de la présence militaire américaine en Lorraine, de 1950 à 1967", 35 p., décembre 2020, disponible en ligne sur le site de l'Académie de Stanislas de Nancy.

comme à Saint-Ustre près d'Ingrandes, dans le département de la Vienne, ou à Montreuil-Bellay, dans le Saumurois.

Au départ américain, la mission centrale gouvernementale, les préfets, les conseils généraux, les chambres de commerce et les municipalités des villes importantes et proches font en sorte que ces dépôts deviennent des zones industrielles. Ce n'est pas le cas pour tous tandis que certaines forêts, qui ne peuvent pas, comme on l'a vu, retourner à leur état d'origine, deviennent des zones industrielles, deux exemples caractéristiques de cette situation étant la forêt de Haye et la forêt de Chinon. Parmi les zones non forestières, la Croix-de-Metz et Saint-Ustre sont transformées en zones industrielles, ce qu'elles sont encore actuellement. Woippy est resté militaire, et Fontenet, ancienne base aérienne, a fait l'objet d'un projet de prison qui n'a pas abouti. Les photographies aériennes récentes montrent que le site est partiellement occupé par des bâtiments et partiellement par des panneaux solaires. Dans l'ensemble, la transformation des grands ensembles en zones industrielles a été une réussite puisque celles qui ont été créées sont toujours actives, en dépit bien sûr des transformations qu'elles ont dû subir au fil des années.

La délicate question des achats, tant pour les Etats-Unis que pour la France

L'exemple de la longue et difficile cession de l'hôpital Jeanne d'Arc de Dommartin-les-Toul au Centre hospitalier régional de Nancy

La première mention d'une éventuelle dévolution de l'hôpital Jeanne d'Arc (figure 10) au Centre hospitalier régional (CHR) de Nancy est faite par son directeur général le 20 juin 1966 au cours d'une réunion de la commission administrative. Les mois passent. Une réunion tenue le 18 janvier 1967, d'abord sur place dans l'hôpital puis à la préfecture, en présence des représentants du CHR et de hauts fonctionnaires des ministères concernés, permet de préciser que les Etats-Unis peuvent emporter tout le mobilier et ce qui est immeuble par destination, c'est-à-dire les installations sanitaires et de chauffage, - ce qui empêcherait le maintien en état de fonctionnement de la totalité de l'hôpital -, mais qu'ils sont disposés à céder ces installations à l'acquéreur. C'est le parti que prendra le CHR. Cette clause fait qu'au moment où il prendra possession des lieux, ils ne contiendront plus, en dehors des matériels acquis par lui (chauffage, climatisation, électricité, monte-charges, ascenseurs, etc.) que quelques matériels de bureau, les installations de l'atelier et quelques installations de cuisine.



Figure 10 : l'hôpital Jeanne d'Arc de Dommartin-les-Toul.
Photographie offerte à l'auteur par le CHR de Nancy.
La route nationale 4 est au fond de l'image, entre les deux rangées d'arbres.

Le sujet revient en discussion le 1^{er} février 1967, en présence du préfet. Un courrier du 27 décembre 1966 "donne son accord à la prise en charge de l'hôpital" par le CHR. Le ministère des Affaires sociales (M. Jeanneney) est affectataire de l'hôpital par décision du Premier ministre en date du 6 janvier. Le ministre précise que "lorsque la réalisation prendra corps", le CHR devra "soumettre (...) un dossier (...) qui explicitera le nouveau report des services et des lits au sein du CHR". La question a été débattue en commission médicale consultative le 26 janvier, et celle-ci a donné un avis favorable à l'unanimité. Les travaux de transformation et d'adaptation des locaux débuteraient le 1^{er} février 1967 pour s'achever le 1^{er} janvier 1968. Le président du conseil d'administration, M. Weber, maire de Nancy, demande au préfet d'organiser avec les autorités américaines une visite du site pour le mercredi 8 février, après quoi la commission "arrêtera sa position sur l'éventuelle occupation et la modification du plan directeur du CHR". La visite ayant eu lieu, la commission délibère favorablement, en posant toutefois comme condition que l'opération ne dépassera pas les capacités financières de l'établissement. Elle établit un plan d'occupation total de l'hôpital, confirme le plan de financement en demandant au ministère une "redevance symbolique" d'un montant connu rapidement. Elle demande enfin au préfet l'envoi au ministère d'un courrier "sollicitant les meilleures conditions possible".

Au cours du printemps ont lieu les négociations menées par le préfet, sur directive du Premier ministre en date du 1^{er} mars, avec la Section militaire américaine de liquidation et la Mission centrale de liaison et d'assistance aux armées alliées (MCLAAA), en vue du rachat des équipements démontables. L'offre française, de 1.124.000 F, soit 10,7% de leur valeur actualisée, est examinée à l'ambassade des Etats-Unis le 26 mars, mais aucun accord n'intervient. Après une visite de l'hôpital le 14 avril, qui permet de constater l'état des installations, et en particulier du chauffage, une nouvelle réunion est organisée à Paris le 25 avril. La proposition américaine est de 4.500.000 F mais la délégation française ne l'accepte pas, et son chef, le sous-préfet Raffour, formule de nouvelles propositions tendant à ne pas dépasser 20% de la valeur actualisée. Après de laborieuses négociations, l'accord se fait sur la somme de 2.227.500 F représentant 25,85% de la valeur estimée par la France (8.800.000 F), et comportant l'équipement résiduel et les installations de chauffage. L'état des lieux de sortie est signé le 19 mai 1967. L'ensemble est considéré comme étant en "en assez bon état", mais les toitures génèrent des infiltrations d'eau, le toit du magasin (le bâtiment 1610) est arraché, et les peintures extérieures ne sont pas en bon état.

Le dossier évolue positivement le 5 juin 1967. Bien que le ministère n'a pas encore répondu à la demande des conditions de dévolution, les contacts pris avec les autorités montrent que son principe est acquis. Le projet d'équipement est donc modifié pour en tenir compte. La commission administrative autorise l'achat à l'*US Army* des installations démontables pour lesquelles un accord est intervenu le 25 avril, pour la somme de 464.285 dollars, soit 2.278.014 F, dont 40% apportés par l'Etat. L'opération a lieu le jour de la remise des bâtiments à la France, le 16 juin 1967, entre le préfet Longeaux, le maire de Nancy, président du conseil d'administration du CHR, M. Weber, et le colonel Hoover, *Contracting Officer*. L'hôpital est remis au service du Génie par l'armée américaine ce même jour, et, comme il n'a pas encore d'affectation officielle, celui-ci en assure temporairement le gardiennage aux frais du futur acquéreur... Normalement, le Génie devait remettre l'hôpital à l'administration des Domaines dans les jours qui suivaient le 16 juin, et ces derniers auraient dû le transférer au CHR presque aussitôt. La lenteur de décision du ministère des Affaires sociales n'a pas permis une telle solution et ceci a généré de nombreuses difficultés aux autorités locales et hospitalières. Sept personnels du CHR assurent à compter du 1^{er} août l'entretien intérieur d'un site qui ne lui appartient pas mais où il est propriétaire d'installations ! Pour la surveillance

extérieure, le Génie embauche des civils, mais, la situation s'éternisant, M. Messmer décide le 8 novembre que le service local du Génie cessera sa surveillance continue le 31 décembre 1967. Aussi le CHR assure t-il également la surveillance extérieure avec son personnel et avec la collaboration de la Gendarmerie, à partir du 1^{er} janvier 1968.

Lors de la séance du 26 février 1968 de la commission administrative, le directeur général indique que le terrain, d'une surface de 50 hectares, et les bâtiments représentant 40.000 mètres carrés seront cédés au CHR pour une somme avoisinant 6 millions de francs au lieu des 10 un moment annoncés, qui seront répartis en 40% apportés par l'Etat, 30 par la Sécurité sociale à titre de prêt sans intérêt sur vingt ans, 10 par le département, et le reste par le CHR au moyen d'un emprunt à 6% sur une durée de quinze années. Il n'est en effet pas envisagé que Jeanne d'Arc soit employé longtemps, une projection sur l'avenir qui se révélera fausse ! Une subvention de remise en état et d'équipement sera accordée par l'Etat. L'achat ne doit pas être trop différé en raison de ce que l'ensemble coûte déjà au CHR (50.000 francs de chauffage par mois !) qui a par ailleurs acquis les installations démontables et n'a pas de recettes compensatoires. Les défauts constatés dans les toitures ont été réparés. M. Lebret est choisi comme architecte pour le chantier de réfection et d'équipement. En effet, en dehors des adaptations propres aux besoins du CHR, il ne faut pas oublier que l'hôpital n'était pas terminé au moment de sa mise en service par le *Medical Corps* (figure 9), et que certaines parties sont donc dans l'état où elles étaient à la fin de la construction, en 1960.

La question du prix de cession par les ministères intéressés (Affaires sociales et Economies et Finances) ne se résout pas aisément. En premier lieu, l'hôpital ne fait pas l'objet d'une cession symbolique comme cela était espéré. Ensuite le prix proposé par le ministère de l'Economie et des Finances, 7.770.000 F, apparaît trop élevé au CHR. Des négociations s'engagent, et M. Christian Fouchet, ministre et député de Toul, intervient auprès de son collègue des Finances. L'accord se fait sur un prix de 5.826.000 F, qui est annoncé le 5 mars, acceptée au ministère des Affaires sociales le 26 mars 1968, et acceptée par la commission administrative le 30.

La réfection et l'équipement des locaux s'élèvent à 2.900.000 F. L'opération est déclarée d'utilité publique le 29 août. Mais le ministre de l'Economie et Finances ne fait connaître son acceptation du prix de cession que le 30 octobre 1968, cependant que les décisions définitives d'attribution des subventions du ministère des Affaires sociales n'interviendront qu'en 1969. Ceci conduira à des difficultés de paiement des installations démontables, à des soucis pour l'administration du CHR et à un grand retard dans les travaux et dans l'ouverture de l'hôpital. Ces retards conduisent M. Messmer à s'impatienter de la lenteur de ses collègues, si bien que, le 24 décembre 1968, il décide de la remise "pure et simple" de l'hôpital à l'Administration des Domaines et il autorise le CHR à en prendre possession immédiatement avec jouissance fixée au 15 janvier 1969²². Elle a lieu le 9 janvier. Ainsi se termine avec retard et après beaucoup de soucis une opération qui était bien engagée initialement et dont on pouvait penser alors qu'elle serait simple et rapide.

L'achat des installations démontables du dépôt de la forêt de Haye par l'Office national des forêts

D'après des photocopies issues d'un carnet, présentes dans un dossier que j'ai pu consulter à l'occasion des manifestations commémoratives qui ont eu lieu dans l'ancien dépôt de la forêt de Haye en 2019²³, la discussion sur le rachat des installations démontables du dépôt par

²² Pour les détails de cette opération, on pourra se reporter au travail déjà cité présent dans l'ouvrage de MM. Larcan et Legras, *Les Hôpitaux de Nancy* (référence 12).

²³ Il s'agit de trois pages de photocopies issues d'un carnet, et remplies à la main.

l'ONF a lieu le 9 novembre 1967. Ces pages montrent que la discussion a été âpre et a duré toute une journée. Comme de tels documents sont extrêmement rares, puisqu'on ne connaît généralement que le montant final des transactions, ils sont très intéressants. Le lieu n'est pas indiqué. Les personnes présentes sont²⁴ le colonel Singer de l'*US Army*, M. Chapiro et deux Américains, le lieutenant-colonel Béranger, M. le sous-préfet Raffour, chef de la délégation française, avec MM. Toussaint, Deceucière, Rolland et Prévot. Dans ces notes figurent d'abord les montants des transactions locales récentes, sans doute pour donner aux participants une idée des sommes qui sont discutées. Cette connaissance n'est pas inutile pour les négociateurs car les Américains demandent, comme je l'ai exposé plus haut, une somme d'argent importante pour des installations qui ne sont pas toujours en excellent état, qui ne correspondent pas aux normes et aux habitudes de notre pays, dont celui-ci n'a par ailleurs la plupart du temps nul besoin, également parce que notre pays veut pour cette raison dépenser le moins d'argent possible²⁵, et enfin, ce qui ici est très important, parce que l'ONF n'a pas de budget dédié, du moins initialement. Les chiffres du carnet, indiqués en monnaie française, sont une demande américaine de 450 millions d'anciens francs (MAF, ou 4,5 MNF, nouveaux francs), et une offre française de 112 MAF, soit le quart. L'accord a été conclu à 222,75, c'est-à-dire au double de l'offre française et à la moitié de la demande américaine. Je dois préciser que la concordance entre les chiffres des deux origines n'est pas excellente. Toutefois cette discordance ne modifie pas fondamentalement les rapports entre les investissements, les propositions et les accords terminaux. Ayons bien présent à l'esprit qu'il s'agit ici des équipements démontables.

A l'ouverture de la séance, M. Raffour expose la situation particulière du camp qui appartient au Domaine de l'Etat, qui n'a pas fait l'objet de demandes de transfert ailleurs (qu'à l'ONF), et pour lequel une offre partielle a été faite en mars 1967. M Chapiro et le colonel Hoover se sont rendus sur place le 6 juillet et, l'ONF étant l'interlocuteur unique, il a été invité à acquérir l'ensemble des équipements démontables bien que cette acquisition ne l'intéresse pas directement et même seulement de manière incertaine. En mars, l'Office a proposé 150.000 F et, ce jour, son offre est 300.000 F. Un membre de la délégation américaine précise que les investissements pour le camp s'élèvent à 16 millions de dollars (exactement 16 073 200) dont 0,9 pour l'alimentation électrique²⁶. La première offre américaine est de 685.000 dollars soit 3.360.000 NF. La réponse française est que le dépôt n'est pas en excellent état - avis qu'accepte le colonel Hoover -, que beaucoup d'amortissements sont terminés et que les équipements sont légers. Il faudra beaucoup investir pour rénover le site, la voie ferrée n'est prise que parce qu'elle est là car elle n'a aucun usage pour les forestiers ; il n'y a pas d'autre offre en dehors de celle-ci. La proposition française est de 90.000 \$, soit 450.000 F ; le bâtiment 514 est magnifique mais trop grand (il s'agit du plus long des trois entrepôts accolés situés en bordure de la voie ferrée d'abord direct au niveau de la gare du dépôt (figure 11) cependant qu'aucun industriel n'est présent pour exposer l'intérêt qu'il pourrait avoir pour des usages industriels et civils.

²⁴ Sous réserve d'exactitude des noms et de l'orthographe, car ces notes ont été prises rapidement et tout n'y est pas aisément lisible.

²⁵ Pour le général de Gaulle, c'est beaucoup plus simple puisqu'il refuse tout dédommagement financier.

²⁶ Ces chiffres américains ne correspondent pas à ceux des *Hearings* de mai et juin 1967, où il est indiqué que le dépôt a fait l'objet d'un peu plus de 16 millions de dollars d'investissement. Voir plus loin le détail de ces valeurs.

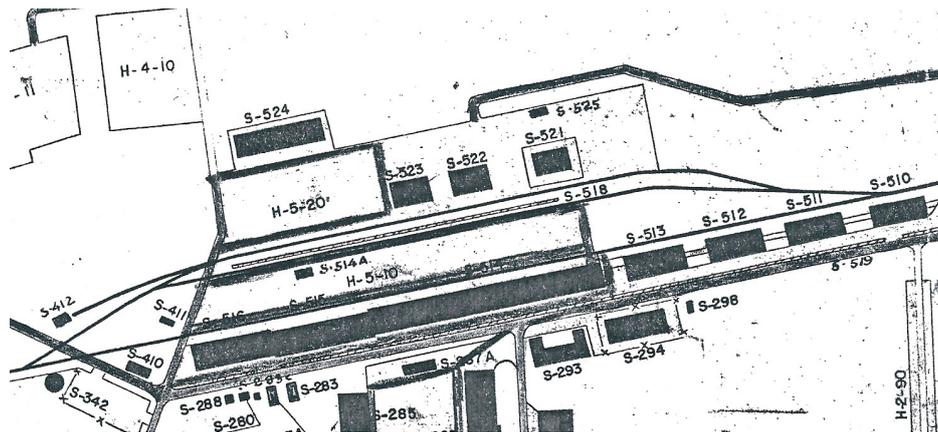


Figure 11 : la "gare" du dépôt et ses grands entrepôts, dont le bâtiment 514 (le plus long).
Les traits épais en noir correspondent aux routes à déneiger en priorité.
Collection P. Labrude.

Plusieurs offres et réponses se succèdent : seconde proposition américaine : 625.000 \$; en réponse : 120.000 \$; troisième proposition : 585.000 \$; en face : 140.000 \$; quatrième proposition : 545.000 \$. Intervient alors une discussion sur l'état de la plomberie, et sur le puits Ranney²⁷ qui a coûté 107.000 \$ et dont l'eau est agressive ; l'adduction coûterait aujourd'hui 460.000 \$. La proposition française s'élève à 160.000 \$, et la proposition des Etats-Unis est 515.000 \$. La délégation va déjeuner. Au retour, la France avance la somme de 200.000 \$. Face aux réticences françaises, et à la suite d'une discussion sur l'état médiocre des installations électriques, les Américains proposent 400.000 \$. La France augmente sa proposition à 240.000 \$ en retour, et indique qu'il s'agit de la limite du mandat de la délégation. Est-ce vrai vu ce qui s'est dit à l'Hôtel Matignon (que je ne rapporte pas ici) ? Les Etats-Unis avancent alors 320.000 \$ avec les frigorifiques et les bâtiments préfabriqués, ce à quoi la France propose 280.000 \$. Les Américains acceptent, "la France prend le camp tel qu'il est" (*sic*). Il est 16 h 30.

Les auditions faites à la Chambre des représentants²⁸ à Washington permettent de connaître la valeur d'investissement et la valeur résiduelle des installations, telle qu'elle est calculée par les spécialistes que l'*US Army* déploie pour cette tâche dont la finalité est de présenter à notre pays la facture de l'évacuation et de la réinstallation des stocks à l'étranger. Selon ces auditions, les investissements en faveur du dépôt s'élèvent à 16.073.000 dollars et la valeur résiduelle de celui-ci est de 1.779.100 dollars, soit 11 % de cet investissement. D'après la même source, les Etats-Unis reçoivent de notre pays une offre d'élevant à 30.714 dollars, soit 1,7% de cette dernière valeur, ce qui est dérisoire ! Cette somme apparaît correspondre aux 150.000 francs qui étaient proposés en mars. Aucune somme n'est indiquée dans la dernière colonne du tableau ; je pense qu'elle aurait dû indiquer la somme sur laquelle l'accord s'est fait le 6 juillet, qui représente 15,7% de la valeur résiduelle (*Remaining useful Life*).

Le coût et la valeur résiduelle de ces installations ont fait l'objet de discussions et de tableaux récapitulatifs à la suite des auditions financières qui ont suivi l'évacuation. Les biens sont classés en neuf catégories et une dixième, "les autres". Il s'agit par ordre décroissant de coût :

²⁷ Ce puits a été acquis avec son tréfonds par l'administration des Ponts & Chaussées en mai 1958 afin de concourir à l'alimentation en eau du dépôt.

²⁸ "Control and Use of Excess Property and related foreign Assistance Problems following U.S. Military Exclusion from France 1966-1967", *Hearings before a Subcommittee of the Committee on Government Operations House of Representatives*, Ninetieth Congress, First Session, May 16, 22, 27-31 and June 1, 1967. Ce document est disponible en ligne.

des aérodromes, des dépôts, des dépôts de munitions, des hôpitaux, des sites administratifs (sans doute les quartiers généraux), des "autres", des installations de transmissions, des écoles et enfin des casernements. Les bases aériennes ont coûté 177.150 milliers de dollars et les casernements 1.774 ; leur valeur résiduelle est de 105.991 et 1.069 milliers de dollars. Les totaux pour ces dix catégories s'élèvent à 467.098 et 302.143 milliers de dollars. Ces valeurs servent à établir la compensation totale que les Etats-Unis "considèrent comme licite de demander à notre pays à la suite de sa décision de 1966, et qui représente la valeur résiduelle des installations après déduction des ventes et des enlèvements (26.400), à laquelle s'ajoute le coût de la fermeture des facilités et celui de l'opération *Freloc*, soit 378.072.000 dollars. Dans le même document, un autre tableau présente le coût de cette opération à la date du 30 juin 1968, là encore en milliers de dollars : 102.329 au total, se répartissant en 68.422 pour l'*Army* (66,8%), 33.001 pour l'*Air Force* (32,2%), 185 pour la *Navy* (0,1%) et 721 pour le département de la Défense (0,7%). Les 378 millions de dollars ci-dessus correspondent effectivement à ces 102 millions et aux 275 millions de valeurs résiduelles.

Les auditions permettent de se rendre compte de la complexité du calcul qui est fait pour déterminer la valeur résiduelle de chaque installation. L'exemple qui est donné dans les *Hearings* que j'ai utilisés concerne l'hôpital militaire Desandrouins de Verdun, indiqué comme étant *Desandrouins Barracks* car il sert plus de casernement que d'hôpital. Le tableau comporte huit colonnes et prend effet en 1958, année de son inauguration. Dix systèmes y ayant été installés sont pris en compte : le chauffage, l'adduction d'eau, l'évacuation des eaux usées, l'électricité, les installations sanitaires, les ascenseurs, le système de communication intérieur et d'alarme, l'incinérateur, la clôture et le gymnase. Les colonnes successives indiquent la valeur de chacun de ces systèmes, le taux annuel standard de dépréciation (5%), sa représentation en dollars, le taux variable annuel de cette dépréciation (entre 6 et 8%, ce dernier taux pour les communications et l'alarme) et sa valeur corrigée, l'estimation du pourcentage d'emploi par l'acheteur (de 40 à 100%), et enfin l'offre de reprise faite à notre pays. Pour 7 millions de dollars d'investissement au total, la valeur résiduelle est d'un peu plus de 2 millions, et le total des offres s'élève à 246.120 dollars avec une valeur pour chaque item puisque certaines sont des installations démontables que l'acquéreur va acheter directement au propriétaire. Par exemple le système de chauffage a coûté 791.010 dollars, sa valeur est de 363.865, l'offre est de 88.775. Le tableau ajoute que le prix négocié de l'hôpital est de 453.156 dollars, soit 6,4% de ce qu'il a coûté !

Un grand tableau publié dans les *Hearings* en 1968 indique, à propos de vingt-cinq établissements de l'*Army* et de onze de l'*Air Force*, le prix sur lequel se sont accordés les négociateurs français et américains lors de la reprise des installations par notre pays. Quatre colonnes indiquent successivement l'investissement consenti par l'Amérique pour l'installation, la valeur d'acquisition proposée par elle, l'offre présentée par l'acquéreur français (dont l'identité n'est malheureusement pas précisée) et le prix d'achat accepté par celui-ci. Quelques exemples méritent d'être donnés. On constate que le prix d'achat accepté par l'acquéreur et donc le prix de vente accepté par le vendeur, les Etats-Unis, ne représente que quelques pourcents de l'investissement, ceci pour des installations qui ont au plus quinze ans. En effet, l'accord sur la ligne de communication date de 1950 et celui sur les bases aériennes, de 1952, ce qui signifie qu'elles ont été mises en service quelques années plus tard, le dépôt de munitions de Saint-Mihiel par exemple, en 1954 et 1955, et l'hôpital de Dommartin-les-Toul en 1960, etc. C'est ainsi que le dépôt de munitions de Chizé est adjugé à 2,7% du montant des investissements, celui de Captieux 1%, l'hôpital de Chinon 8,5%, le dépôt d'Ingrandes 4,8%, le château des Ifs à Varrains (sans doute avec le terrain) 2,3%, l'hôpital de Vassin-court 2% et le dépôt-aérodrome de Vatry 1%. Il en est de même pour les

bases aériennes et les installations de l'*USAFE* : Châteauroux 3,6%, Chaumont 2,7%, l'hôpital Air d'Evreux 5,2% et Toul-Rosières 3,4%. Il convient toutefois de rappeler que beaucoup de ces dépôts et bases sont d'anciennes installations militaires françaises, et que les forêts sont domaniales, donc que tout cela appartient déjà à notre pays, en l'occurrence pas seulement le terrain, et que les achats ne peuvent dès lors concerner que les adjonctions d'origine américaine. Il est entendu par ailleurs que tout est loin d'être en bon état, même ce qui est récent, et que notre pays refuse de mettre beaucoup d'argent dans des infrastructures dont il ne fera rien, comme c'est le cas par exemple pour les embranchements ferroviaires situés dans les forêts (forêt de Haye, Trois-Fontaines, Chinon ou encore La Braconne). Ils sont donc rachetés à vil prix et condamnés à disparaître dans la végétation ! Il en est de même pour les gymnases construits dans les forêts où sont des dépôts qui ne seront pas réemployés. Que faire de l'installation de curling qui se trouve sur une des bases canadiennes, sachant que cette base ne sera pas réemployée par notre pays et que très peu de Français jouent au curling ? Combien y en a-t-il qui savent en quoi ce jeu consiste ? De plus, la base et donc l'installation de curling sont en pleine campagne ! Et combien coûterait son fonctionnement ?

Que peut-on exposer aujourd'hui sur l'effort consenti au moment de l'opération *Freloc* ?

Il est clair que, de 1966 à 1968, et dans les années qui ont suivi, les personnes et les administrations qui étaient concernées par le réemploi des "biens américains" ont fait de gros efforts pour trouver des acquéreurs et pour donner un usage aussi satisfaisant et aussi rapide que possible aux différentes installations libérées. Il est cependant tout aussi manifeste qu'ils se trouvaient confrontés à une difficile adéquation entre le passé et le futur, et ceci même pour les forêts en retour à leur propriétaire et les hôpitaux attribués au ministère des Affaires sociales et destinés, comme à l'époque américaine, à recevoir des malades, des blessés ou des handicapés. Divers projets n'ont pas abouti, et de nombreuses réalisations n'ont eu qu'un caractère éphémère. Pour leur part, les installations n'étaient pas toutes en bon état, même à l'issue d'une "existence" courte et d'un emploi restreint, les hôpitaux en constituant un exemple patent. Il faut cependant rappeler qu'ils avaient servi à autre chose, en particulier de casernement et d'établissement scolaire. Il a fallu leur faire subir d'importantes adaptations associées à des rénovations qui pouvaient ne pas l'être moins ! Aussi est-on dans l'obligation, en dépit de ce dévouement, de reconnaître à ces projets un caractère partiellement artificiel et une délicate pérennité. Pouvait-il cependant en être autrement ?

Que reste-t-il de ces installations et de ces difficiles transferts de propriété un demi-siècle plus tard ?

Il apparaît que quelques grands dépôts ont bien résisté au temps et ont pu et su s'adapter. Ainsi en est-il de celui de la forêt de Haye, de la Croix-de-Metz près de Toul - où d'importants travaux ont lieu en cette année 2024²⁹ et où plusieurs kilomètres de voies ferrées inutilisées sont démontés -, sans doute de celui de Saint-Ustre près d'Ingrandes. Cette constatation s'applique aux hôpitaux qui ont été intégrés dans un centre hospitalier et qui y ont brillamment servi pendant plusieurs décennies. L'évolution des pratiques a conduit à leur vieillissement structurel et ils ont subi au cours des dernières années de profondes modifications, comme c'est par exemple le cas à Chinon où le site est toujours utilisé mais après avoir subi de profondes modifications ; il en est d'autres qui ont été déclassés, qui ont été fermés et qui ont été démolis. Tel est le cas de celui de Poitiers, et, plus récemment de celui de Toul, qui était pourtant en bon état mais qui portait la tare originelle d'être - relativement - éloigné de Nancy.

²⁹ *L'Est Républicain* du 2 août.

Par contre, en Meuse, les établissements de Verdun et de Vassincourt sont toujours actifs en 2024.

Comme je l'ai exposé plus haut, les forêts portent des cicatrices qui, pour n'être pas forcément très profondes, ni présentes sur d'immenses surfaces : environ 13.000 hectares au total dans les grandes forêts domaniales qui avaient été mises à disposition (figure 12), vont cependant inéluctablement exister pendant encore très longtemps. Les routes intérieures en plaques de béton et les socles de piliers du même béton sont en effet très solides (figure 7).

		<u>Mis à disposition</u>	<u>Occupés</u>	<u>Déboisés</u>	
Forêt de	CHINON	1.048 Ha	600 Ha	360 Ha	60%
"	LA BRACONNE	1.032 Ha	663 Ha	170 Ha	25%
"	HAYE	494 Ha	494 Ha	225 Ha	45%
"	TROIS FONTAINES	5.136 Ha	5.136 Ha		
"	HAYE RENAUT				
"	BOIS COMMUNAL				
"	ORLEANS	82 Ha			
"	CHIZE	(4.918 Ha)	3.510 Ha	130 Ha	3%
"	APREMONT	404 Ha			
		<hr/>			
		13.000 Ha			

Figure 12 : les forêts domaniales occupées par des installations américaines et les déboisements qui y ont été effectués. SHD, dossier 12 Q 198-3.

Du côté des anciennes bases aériennes, je ne crois pas que la création d'aéroports régionaux a été une grande réussite, dans une région qui comportait déjà un grand nombre de pistes, sans compter celles qui sont situées à l'étranger proche. Le nombre très important des bases de desserrement ne pouvait pas permettre de les utiliser toutes en tant qu'aéroports. Quant aux pistes de secours de l'armée de l'air, peu employées en raison de leur statut, elles ont bien sûr été atteintes par les réformes que les armées ont elles-mêmes subies. Ces métamorphoses de bases aériennes en aéroports ne pouvaient pas, me semble-t-il, conduire à autre chose en dépit des efforts déployés et des sommes dépensées. Malheureusement, que faire d'une base aérienne si ce n'est une zone à caractère industriel et commercial ? Toutefois les déboires survenus à propos de la transformation de la base de Damblain, en dépit de la quantité d'argent public qui a été employée dans cette opération, montrent les limites de ces adaptations. Mais, pour constater l'échec, encore faut-il avoir tenté quelque chose !

Les difficultés rencontrées et la désaffectation réputée définitive ont dans certains cas trouvé leurs solutions dans la destruction. C'est le cas à Dommartin-les-Toul où l'ensemble hospitalier a été détruit et où il n'en reste pas une pierre, si bien que les terres agricoles auxquelles il s'était substitué sont de retour... Une autre solution, lorsque les espaces sont vastes, ce qui est le cas pour les bases aériennes, est l'installation de panneaux solaires comme cela s'est fait récemment. C'est le cas à Toul-Rosières comme à Dreux-Senonches, encore dit Dreux-Louvilliers, et encore à Fontenet.

En résumé de cette étude et en quelques lignes, c'étaient en 1967 des installations qui n'avaient pas quinze ans, au profit desquelles un énorme effort de réemploi a été fait. Il s'est accompagné d'importantes difficultés d'adaptation dont certaines étaient impossibles à résoudre. Ceci a conduit plus ou moins rapidement à des abandons dont le terme a été la

destruction. Jusqu'à un certain point, on peut estimer que certaines de celles-ci ont juste été reculées d'un demi-siècle. Peut-être même aurait-on dû y procéder immédiatement, ce qui aurait évité les saccages réalisés pour le plaisir comme j'ai pu en voir sur les anciennes bases aériennes de Chambley et de Brienne-le-Château, puis la présence désolante de ruines sur des sites qui avaient coûté tant d'argent et tant d'efforts !